Montréal

Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration

Étude publique sur le rapport 2007 du vérificateur général de la Ville de Montréal

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 août 2008

Ville de Montréal

Service des affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et suivi
275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENT

Alan DeSousa, FCA
Arrondissement de Saint-Laurent

VICE-PRÉSIDENT

Edward Janiszewski
Ville de Dollard-Des-Ormeaux

MEMBRES

Noushig Eloyan
Arrondissement Ahuntsic—Cartierville

Maria Tutino
Ville de Baie-d'Urfé

Sammy Forcillo
Arrondissement de Ville-Marie

James V. Infantino
Arrondissement de Montréal-Nord

Bertrand A. Ward
Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Montréal, le 28 août 2008

Monsieur Claude Trudel
Président du conseil
Conseil d'agglomération de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 5 juin 2008 sur le rapport 2007 du vérificateur général de la Ville de Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 17 juin 2008.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé
Alan DeSousa, FCA
Président

Original signé
Edwige Noza
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Le processus d'étude publique 4

L'étude du rapport du vérificateur général 5

Les interventions du public.....10

Les interventions des membres de la commission 10

Les recommandations de la commission.....14

Annexe I

Intervenante à l'assemblée publique 16

Annexe II

Liens Internet.....17

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Le 22 mai 2008, soit 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, un avis, précisant l'horaire et les modalités de participation, a paru dans deux grands quotidiens montréalais, un francophone et un anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à près de 400 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias.

La commission a consacré 2 séances de travail afin de préparer les assemblées publiques, d'analyser les interventions et de formuler ses recommandations. La commission a pu compter sur la collaboration de MM. Michel Doyon, vérificateur général de la Ville de Montréal, Robert Duquette, chef de division au Bureau du vérificateur général et Jacques Brisson, conseiller en vérification également au Bureau du vérificateur général.

INTRODUCTION

La commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique portant sur le rapport du vérificateur général pour l'exercice financier 2007 et le premier trimestre de l'année 2008, le 5 juin 2008. L'étude s'est déroulée conjointement avec la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain. Au cours de cette assemblée, le vérificateur général, monsieur Michel Doyon, a exposé ses constatations sur l'optimisation des ressources et de gestion et il a présenté les principales conclusions de son rapport. La commission a par la suite adopté ses recommandations en assemblée publique le 17 juin 2008. Ces recommandations sont adressées au conseil d'agglomération.

Ce rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Direction du greffe, bureau R-134 à l'Hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, on peut communiquer avec la Division du soutien aux commissions et suivi au 514 872 3770, ou par courriel, à l'adresse :
commissions@ville.montreal.qc.ca

L'ÉTUDE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le vérificateur a pour mandat de vérifier les états financiers annuels et d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, l'efficience et l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération. Les recommandations qu'il contient ont pour but l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations qu'il a identifiées.

Ainsi, son rapport a été déposé au conseil d'agglomération le 28 mai 2008 et a été soumis à l'étude de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Il porte sur le résultat de l'ensemble des travaux du vérificateur général, qu'il s'agisse de vérification financière, de gestion ou d'optimisation des ressources, pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, pour l'ensemble des activités de la Ville de Montréal, incluant celles relatives à l'agglomération.

Dans son rapport, le vérificateur fait état du suivi des recommandations formulées de 2002 à 2006. Les statistiques démontrent que 93 % des recommandations formulées en 2006 sont complétées ou en voie de l'être, 92 % des recommandations formulées de 2002 à 2006 sont complétées ou en voie de l'être et que 78 % de ces recommandations sont complétées.

Faisant suite à la situation à l'arrondissement d'Outremont, le vérificateur suggère à l'administration municipale la création d'une ligne éthique. Il s'agit d'une ligne téléphonique mise à la disposition de ceux qui voudraient dénoncer des actes frauduleux en protégeant l'anonymat, comme il en existe dans de grandes entreprises.

Également cette année, le vérificateur général a cru opportun de présenter les indicateurs de performance qui lui apparaissait le plus pertinent pour son Bureau. Ainsi, ont été présentés les indicateurs suivants : le nombre de rapports émis, le taux d'application des recommandations, l'évolution des effectifs, l'utilisation du temps, l'accès à l'égalité en emploi et les résultats financiers.

En séance de travail le vérificateur a abordé brièvement un des volets relevant de son mandat, soit la vérification financière. Pour la première fois, pour l'exercice financier 2008-2009, la Ville de Montréal présentait des états financiers en vertu des nouveaux principes comptables généralement reconnus du Canada publiés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Il a tenu à soulever la charge de travail significative pour son bureau consacré à la vérification financière suite à l'application de ces nouvelles normes. Afin d'employer plus de temps à l'optimisation des ressources et de gestion,

le vérificateur propose un nouveau partage des responsabilités avec le vérificateur externe. Actuellement, le travail de vérification financière est effectué à 75 % par le vérificateur général et à 25 % par le vérificateur externe. Le vérificateur général propose une répartition à 50/50.

La vérification financière comporte la ventilation des dépenses mixtes de l'administration municipale entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération, les états financiers établissant le taux global de taxation réel de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que des états financiers de nombreuses sociétés contrôlées par la Ville, dont : La Société de transport de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal.

En assemblée publique, le vérificateur a essentiellement abordé les conclusions de son rapport liées au volet de la vérification d'optimisation des ressources et de gestion. Cette année, le vérificateur s'est penché sur les activités suivantes :

- Activités de prévention des incendies
- Gestion des changements des technologies de l'information
- Gestion des demandes des clients
- Gestion du plan de main-d'œuvre
- Plan de continuité de services – sécurité civile
- Salaires de 100 000 $ et plus
- Suivi des recommandations des commissions permanentes (conseils municipal et d'agglomération)
- Téléphonie mobile
- Traitement et dépenses des élus ainsi que dépenses de fonction du directeur ou de la directrice d'un arrondissement
- Vérifications administratives réalisées à la suite de l'émission d'un constat d'infraction.

Il traite de chacune des activités en faisant part de ses constatations, des plans d'actions de redressement mis en place par le service concerné et il propose des recommandations.

La prévention des incendies

Les principales constatations concernant les activités de prévention des incendies touchent la réglementation. Il existe actuellement 25 règlements relatifs à la prévention incendie : 1 pour l'ex-Ville de Montréal, 11 pour les arrondissements des ex-banlieues et 13 dans les villes reconstituées. Le vérificateur constate qu'il n'y a pas eu d'harmonisation. Il constate également qu'il n'existe ni objectif, ni planification concernant l'inspection préventive des bâtiments, ni surveillance en vue de s'assurer que les propriétaires s'acquittent de leurs obligations concernant la tenue périodique d'exercices d'incendie. Cela relève selon lui d'un problème de gestion.

La gestion des changements reliés aux technologies de l'information (TI)

Les principales constatations à cet égard visent le manque d'uniformité, de coordination et de centralisation dans le traitement des demandes de changements liées aux infrastructures technologiques; le manque de documentation reliée aux analyses de besoins, d'impacts, de risques et de coûts-bénéfices; le manque d'homogénéité dans les cadres et normes de développement; l'absence d'outil normalisé de documentation et de suivi des modifications.

La gestion des demandes des clients (GDC)

Le GDC est l'application informatique permettant d'enregistrer toutes les demandes adressées à la Ville par e-cité/311, le réseau virtuel intégré, de les acheminer aux personnes concernées dans les arrondissements ou les services, et d'indiquer les actions prises. La vérification n'a pas porté sur le nouveau service comme tel (e-cité/311), mais sur le système de gestion des demandes.

Le vérificateur a constaté que les demandes d'information n'étaient pas systématiquement saisies, que plusieurs demandes de permis ne sont pas enregistrées au GDC ou font l'objet de double saisie (sur double système), qu'un nombre important de demandes (40 %) sont toujours actives dans l'application GDC, parfois après six mois, et qu'il n'existe pas de mécanismes de suivi périodique dans les arrondissements visités, ni mécanisme de suivi relatif aux délais de traitement des demandes, ni objectifs mesurables. Il signale également un manque de précision en ce qui concerne les notions de plainte et de requête.

Gestion du plan de main-d'œuvre

En prévision des départs massifs à la retraite, le vérificateur s'est penché sur les mesures envisagées pour assurer la relève. Selon lui, ces mesures ne sont pas suffisantes en regard des pénuries que l'on peut anticiper. Il souligne l'importance d'estimer à sa juste valeur le potentiel d'attraction de la Ville comme employeur et de prendre en considération les motifs de départ autres que la retraite. Il considère que le Service du capital humain doit exercer son leadership auprès des unités, en ayant une vue d'ensemble des besoins de main-d'œuvre à la Ville, en établissant des stratégies et un mécanisme de contrôle, en s'assurant de faire un portrait détaillé des intérêts de carrière et de développement des employés.

Plan de continuité de services de sécurité civile

En vertu de la *Loi sur la sécurité civile,* l'agglomération doit établir un schéma de sécurité civile pour tout son territoire, fixant des objectifs et des actions. Chaque unité administrative doit produire un plan d'intervention, bien que le Centre de sécurité civile ne possède pas l'autorité nécessaire pour l'exiger.

Par ailleurs, le conseil de l'agglomération a adopté une *Politique* qui prévoit le dépôt auprès du conseil d'un bilan annuel de l'état de préparation en matière de sécurité civile. Le vérificateur constate que le bilan produit en 2007 ne comporte aucune conclusion en ce sens.

En ce qui concerne la fourniture d'eau, le vérificateur a noté que la majorité des interconnexions recommandées dans le Plan de relève pour les usines de production d'eau potable de l'ouest n'avaient pas été réalisées, ce qui pourrait mettre en péril l'approvisionnement en eau potable dans certains arrondissements et villes liées, advenant un important sinistre à l'une ou l'autre de ces usines.

Quant aux communications, il déplore qu'aucune mesure ne soit prévue dans l'appel d'offres lancé en 2007 permettant de déterminer la priorité que le fournisseur accorderait aux travaux nécessaires au rétablissement du service à la Ville. Il note également qu'aucune analyse de risques subséquente aux changements apportés par l'installation de la nouvelle infrastructure *multisite* du SIM n'avait encore été effectuée.

Salaires de 100 000 $ et plus

Au Service des incendies (SIM), en 2006, quelque 200 employés, soit 8 % de l'effectif, ont reçu une rémunération de 100 000 $ et plus. Le salaire moyen de ces employés a été de 113 000 $. Les heures supplémentaires y sont pour l'essentiel et proviennent en grande partie des remplacements durant le période des vacances (juillet et août). Le vérificateur indique toutefois que tout est conforme aux conventions. Il signale que déjà dans son Rapport de 2004, il avait formulé une recommandation visant à réviser les clauses de la convention collective en rapport avec le temps supplémentaire qui a pourtant continué de progresser depuis.

Suivi des recommandations des commissions permanentes

Les travaux du vérificateur ont porté sur les rapports déposés par les commissions en 2005 et 2006. Il a constaté que plusieurs des rapports du comité exécutif au conseil, en réponse aux recommandations d'une commission, n'avaient pas été produits et lorsqu'ils le sont, le délai prévu de trois mois est largement dépassé dans bien des cas. Il déplore le fait qu'il n'existe pas pour cette période de rapport de suivi spécifique et formel permettant au conseil et à sa commission d'évaluer globalement dans quelle mesure des gestes ont été posés à l'égard de chacune des recommandations retenues.

Téléphonie mobile

Le vérificateur note que la directive et la procédure portant sur l'acquisition et l'utilisation de la téléphonie cellulaire n'ont fait l'objet d'aucune révision depuis leur émission en janvier 1992. Il constate par ailleurs que les

appareils qui sont supportés par la DTI (Black Berry) sont sécurisés, mais les autres appareils ne le sont pas. Il déplore le fait que les centres de services de la DTI et du SPVM ne possèdent aucun processus permettant de déclarer et de traiter un incident de sécurité lié à la perte ou au vol d'un appareil de téléphonie mobile. Enfin, il note que l'absence d'une information complète et à jour de l'ensemble des appareils de téléphonie mobile ne permet pas d'en optimiser la gestion ni de mettre en place des mécanismes de contrôle permettant de prévenir les cas d'abus ou de fraudes.

Traitement et dépenses des élus et dépenses de fonction des directeurs d'arrondissement

La vérification avait pour but de voir si le traitement versé aux élus, ainsi que les dépenses du personnel de cabinet et de soutien sont conformes aux lois (*Loi sur le traitement des élus municipaux* et *Loi sur les cités et villes)*, aux règlements et aux directives, et si des mécanismes de contrôle appropriés permettent de s'en assurer. Le vérificateur constate, à deux trois exceptions près et de peu d'importance, que tout est conforme. Toutefois, le vérificateur est d'avis que les dépenses devraient être approuvées par le maire d'arrondissement.

Il signale par ailleurs que les rapports des maires sur la situation financière des arrondissements devraient indiquer la rémunération et les allocations des conseillers qui occupent un poste particulier au sein du conseil d'arrondissement, ce qui n'était pas le cas dans les arrondissements examinés.

Vérification administrative réalisée à la suite de l'émission d'un constat d'infraction

Le vérificateur a examiné les vérifications administratives dans les cas de plaidoyers de non culpabilité pour constater qu'elles sont effectuées conformément aux procédures établies. Toutefois, en ce qui concerne les délais de traitement — qui peuvent aller au-delà de 150 jours entre l'enregistrement et l'approbation du résultat par un procureur, — aucun objectif mesurable n'est formellement établi et intégré à un mécanisme de reddition de comptes périodique.

LES INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne est intervenue.

Mme Annie Chélin, résidante d'Outremont, commente la proposition de M. Doyon concernant la ligne éthique. Évoquant les événements survenus à Outremont, elle est d'avis qu'une telle ligne aurait possiblement aidé à prévenir les cas de fraude. Toutefois, elle souligne la différence entre une administration municipale pour laquelle des élus agissent à titre de représentants des citoyens et une entreprise privée. Elle est d'avis que si les élus d'Outremont avaient observé le devoir de vigilance qui leur incombe, les problèmes auraient pu être évités. En conclusion, elle est favorable à la ligne éthique, mais fait appel à la vigilance des élus qui doivent veiller à une saine gestion des fonds publics.

LES INTERVENTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION

À la demande des commissaires, des précisions ont été apportées par le vérificateur général (VG), notamment sur son mandat et sur sa proposition de mettre en place une ligne éthique. Par ailleurs, les commentaires des membres de la commission ont porté sur la gestion du plan de main-d'œuvre, les salaires de 100 000 $ et plus et la gestion des demandes, la prévention des incendies et le Plan de sécurité civile.

Le mandat du vérificateur général

À la question qui lui a été posée sur les limites de son mandat, le vérificateur a précisé qu'il a pleine autonomie quant au choix des vérifications qu'il entreprend et la conduite de ses enquêtes. Il a décrit le cheminement d'une vérification : rapport du VG au service visé qui prépare un plan d'action, incluant un échéancier, et désigne un responsable de dossier. Cette information est versée dans le système de gestion utilisé par le vérificateur conjointement avec la Direction générale. Le système dispose d'une fonction de rappel automatique qui facilite le suivi et la vérification.

Quant aux ressources dont dispose le VG, ce dernier a exposé la difficulté qu'il rencontre quand vient le temps de faire du recrutement. Comme cela se pose dans d'autres services ou arrondissements, il appréhende une pénurie de main-d'oeuvre en vue des départs à la retraite. Au bureau du vérificateur, le quart de effectifs vont prendre leur retraite d'ici trois ans. M. Doyon, qui est actuellement en recrutement, explique qu'il est difficile de recruter car la Ville n'est pas compétitive sur le marché avec les salaires qu'elle offre à l'entrée, au bas de l'échelle. Son propos a été nuancé par M. Pierre Reid, directeur du Service du capital humain, qui est d'avis que si l'on considère la rémunération globale, incluant les avantages sociaux et le régime de retraite, la Ville est compétitive.

Le vérificateur a également mentionné que s'il disposait de ressources additionnelles ou s'il était dégagé d'une partie de la vérification des états financiers, tel qu'il le propose, il consacrerait plus de temps à l'optimisation des ressources et de la gestion. Une autre solution qui a été discutée par les membres de la commission serait de dégager le VG de la vérification des sociétés paramunicipales, en particulier de l'OMHM qui gère un parc de 24 000 logements. Mais pour ce faire, il faudrait modifier la Loi des cités et villes, article 107.7 qui définit les obligations du VG envers les comptes et affaires de la municipalité et de toute personne morale où la ville nomme plus de 50 % des administrateurs, ce qui est le cas notamment de l'OMHM.

La ligne éthique

En ce qui concerne la ligne éthique, les échanges avec le vérificateur ont permis de clarifier à qui elle serait destinée, soit à toute personne qui veut bien l'utiliser, aussi bien dans le grand public que chez les employés. Ce que la ligne éthique a de particulier, par rapport à d'autres canaux, c'est qu'elle garantit l'anonymat. Des firmes spécialisées reçoivent les appels et font la transcription. Le coût se situe autour 1,25 $ / l'appel. Le traitement des demandes qui se fait à l'interne requiert de 3 à 4 personnes. Au total, le budget annuel est estimé entre 500 000 $ à 1 M $.

La gestion du plan de main-d'œuvre

Avec les départs massifs à la retraite, on appréhende une pénurie de main-d'œuvre dans les années à venir. Les échanges ont porté sur le potentiel d'attraction de la ville comme employeur et sur la façon d'attirer des employés à la Ville de Montréal. Les stratégies à mettre en place diffèrent d'un secteur à l'autre. Dans le cas du Service de police, par exemple, le SPVM travaille en collaboration avec l'École de police de Nicolet pour assurer une relève. Par ailleurs, pour des ouvriers spécialisés ou de jeunes professionnels, il faut évaluer les besoins, identifier les compétiteurs et comparer les avantages offerts.

Le Service du capital humain assure la gestion de la main-d'œuvre et du plan de relève (PMO). Dans le cadre du Plan de main-d'œuvre, on a d'abord documenté l'état de la situation en dressant un portrait des ressources par catégorie et par secteur d'emploi, en fonction des départs à la retraite prévisibles. On évalue à 3 500 le nombre d'employés susceptibles de partir à la retraite dans les cinq prochaines années. On a également identifié les emplois vulnérables, en raison de la spécialité pour assurer le transfert d'expertise.

Par ailleurs, on a signalé un problème de rétention du personnel dans les arrondissements en particulier des professionnels, qui sont attirés par la concurrence « déloyale » des services centraux dont l'offre est souvent plus alléchante. En effet, il arrive qu'un plan de carrière mène d'un poste en arrondissement axé sur les opérations vers un service central qui offre des postes de conseillers. Mais il existe aussi une mobilité en sens inverse.

Les salaires de 100 000 $ et plus

Les échanges ont porté sur le comment et le pourquoi de telles rémunérations, ainsi que sur les solutions qui peuvent être apportées. Les salaires de 100 000 $ et plus se retrouvent principalement au Service de sécurité incendie (SIM) et le problème a déjà été signalé dans le passé par le VG. Quelque 200 employés au SIM ont reçu une rémunération de plus de 100 000 $ et 145 d'entre eux sont des officiers. Déjà en 2004, le VG avait identifié le problème et la cause comme étant le temps supplémentaire. Il avait également identifié des pistes de solution qui relevaient à la fois de la gestion et des modifications à apporter à la convention collective. Cette année encore, il fait le même constat qu'en 2004. Puisque la pratique est conforme aux dispositions de la convention, il soutient que le problème réside à ce niveau et la solution aussi.

De son côté, le Service du capital humain soutient que la cause principale est l'absentéisme. Les pompiers se situent au deuxième rang, après les cols bleus, pour le taux d'absentéisme. Le SIM a l'obligation de combler les absences, ce qui entraîne du temps supplémentaire pour assurer le remplacement. De plus, lorsqu'un capitaine est absent, il doit être remplacé par un capitaine. Une autre cause associée au temps supplémentaire est le nombre de personnes autorisées par la convention à partir en vacances en même temps, la plupart voulant partir durant la période estivale, en juin, juillet et août. Il y aurait donc lieu de diminuer ce nombre ; c'est un des enjeux débattus dans le cadre du processus d'arbitrage avec l'Association des pompiers.

D'autres mesures visant à régler le problème sont évoquées, notamment le processus d'embauche qui ne se fait plus sur une base annuelle, mais quatre, cinq ou six fois par année. On n'attend plus avant de combler les postes. Par ailleurs, le temps supplémentaire est maintenant compensé en argent plutôt qu'en temps, ce qui réduit l'effet domino. Enfin, pour ce qui est des absences non justifiées, on prend les mesures qui s'imposent, administratives ou disciplinaires, pouvant aller jusqu'au congédiement dans des cas graves.

La gestion des demandes

Le système de gestion des demandes des clients (GDC) est considéré comme un excellent outil de mesure de la performance, mais en autant qu'il soit utilisé de façon uniforme. Le VG a relevé dans son rapport un manque d'uniformité dans la saisie des demandes et dans l'interprétation de certaines catégories de demandes, entre une requête et une plainte en particulier, ce qui limite la fiabilité des rapports statistiques. Il a été convenu avec le service responsable de la gestion des demandes d'intégrer l'information pertinente dans le Guide d'utilisation du GDC et dans la formation dispensée aux usagers.

La prévention des incendies

La discussion a porté sur l'importance de relancer les activités d'inspections préventives qui ont été négligées au cours des dernières années en se dotant d'un

plan d'intervention visant l'inspection préventive des bâtiments et la surveillance afin de s'assurer que les propriétaires s'acquittent de leurs obligations concernant la tenue périodique d'exercices d'incendie.

Le plan de continuité de services de sécurité civile

La politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche axée sur la prévention et la gestion des sinistres. Un schéma de sécurité civile est en préparation conformément à la *Loi sur la sécurité civile*. Les commissaires proposent qu'un échéancier des principales étapes devant y conduire soit présenté à la commission de la sécurité publique (CSP).

Suite aux discussions lors des séances de travail et de l'assemblée publique, la commission a émis les 7 recommandations qui suivent.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

REMERCIE le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration donnée à la commission et la qualité de la présentation;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT l'ajout de valeur attribuable indéniable résultant des vérifications de gestion et d'optimisation des ressources du Bureau du vérificateur général de la Ville, et à l'occasion de l'octroi du prochain mandat de vérification externe de la Ville de Montréal pour les années 2009 à 2011;

R-1
QUE la Direction générale confie au Service des finances en collaboration avec le Bureau du vérificateur général, la préparation d'un cahier de charges en vue d'un appel d'offres de services pour la vérification des états financiers de la Ville de Montréal, de telle sorte que le travail de vérification des états financiers de la ville soit assumé par le vérificateur externe et le vérificateur général dans un pourcentage approprié afin de permettre au vérificateur général de maximiser ses opérations et d'allouer davantage de ressources humaines à l'optimisation des ressources.

CONSIDÉRANT la charge de travail que représente la vérification de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM);

R-2
QUE la Ville de Montréal s'adresse au gouvernement du Québec afin que soit modifié l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes*[2] portant sur les personnes morales à vérifier, pour que le vérificateur général ne soit pas tenu de vérifier l'OMHM.

CONSIDÉRANT l'importance d'une répartition équitable des coûts entre les compétences locales et d'agglomération;

[2] L.R.Q., chapitre C-19

R-3
QUE le conseil d'agglomération demande au vérificateur général de procéder à une vérification portant spécifiquement sur cette répartition, conformément à l'article 107.12 de la *Loi sur les cités et villes*.

CONSIDÉRANT l'importance accordée à la prévention dans le schéma de couverture de risques et des observations du vérificateur général en la matière;

R-4
QUE la Direction générale confie au Service de la sécurité incendie de Montréal (SSIM) le mandat d'élaborer et déposer, auprès de la commission de la sécurité publique (CSP), un plan d'intervention cible en matière d'inspections préventives en fonction d'une évaluation des risques pour l'ensemble du territoire de l'agglomération.

CONSIDÉRANT que la politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal préconise une approche systémique à la prévention et à la gestion des sinistres de manière à en prévenir les effets;

R-5
QUE la Direction générale mandate le SSIM pour établir un échéancier prévisionnel des principales étapes devant conduire à la réalisation du futur schéma de sécurité civile de l'agglomération de Montréal auprès de la CSP.

CONSIDÉRANT que le maintien en poste de ressources humaines qualifiées et en nombre suffisant représente un enjeu stratégique pour l'agglomération de Montréal;

R-6
QUE la Direction générale mandate le Service du capital humain afin d'élaborer un plan de main-d'œuvre pour l'ensemble de la ville et de développer les stratégies requises pour contrer la pénurie de main d'œuvre et la rareté des compétences dans les secteurs les plus vulnérables.

CONSIDÉRANT le pourcentage élevé de salaires de plus de 100 000 $ et du temps supplémentaire au SSIM par rapport aux autres accréditations à la Ville de Montréal;

R-7
Qu'un suivi soit effectué par le SSIM en collaboration avec le Service du capital humain, auprès de la CSP, des principales étapes menant à la révision de la convention collective des pompiers, particulièrement sur les matières portant sur le nombre de pompiers qui bénéficie de la période de vacances au même moment et au taux d'absentéisme pour cause de maladie.

ANNEXE I

Intervenante à l'assemblée publique

Mme Annie Chélin, citoyenne

ANNEXE II

Liens Internet à consulter

Bureau du vérificateur

www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

Le site Internet du Bureau du vérificateur général donne accès aux rapports de vérification et autres informations reliées au mandat du vérificateur.

Commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont importants pour les citoyens.